

Service instructeur  
Langue et Culture Régionales

N° 8<sup>e</sup>/04-07

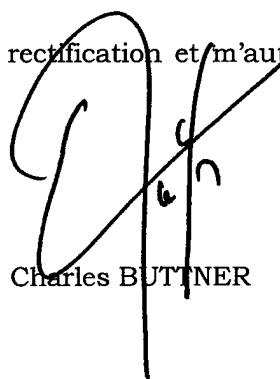
Service consulté

**PROGRAMME E058  
LANGUE ET CULTURE REGIONALES  
PROGRAMME INTERREG III - BOURSE AUX STAGES  
ET ECHANGES FAMILIAUX DANS LA REGION DU RHIN SUPERIEUR  
PROJET D'AVENANT  
(Rectificatif)**

Résumé : *La convention bourse de stages et échanges familiaux est financée au titre des projets INTERREG III. Notre commission permanente du 8 décembre 2006 a autorisé la signature d'un avenant n°1. Contrairement à ce qui était indiqué, il s'agissait de l'avenant n°2.*

A l'occasion de notre séance du 8 décembre 2006 vous m'avez autorisé à signer un avenant de la convention INTERREG III intitulé « Bourse aux stages et programme des rencontres individuelles et d'enfants dans la région du Rhin Supérieur ». Le texte était joint au rapport dans lequel il était indiqué qu'il s'agissait de l'avenant n°1. En réalité, il s'agissait de l'avenant n°2 qui permettra essentiellement de prolonger la mise en œuvre jusqu'en juin 2007.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette rectification et m'autoriser à signer l'avenant n°2.



Charles BUTTNER